

Quand Gainsbourg voulait tuer Johnny...

C'est un curieux procès qui s'est ouvert aux assises des Vosges ce vendredi. Le sosie de Gainsbourg est jugé pour tentative d'homicide volontaire sur son rival, le sosie de Johnny.

Ce n'est pas forcément le « battle » qu'ils attendaient. Ce vendredi, deux « pâles » copies/ images d'Epinal se retrouvent au tribunal de la préfecture des Vosges. Les deux protagonistes sont Denis, l'imitateur de Gainsbourg, et Michel, alias Johnny Riviera, le sosie du [rockeur français aux 70 printemps](#). Le premier comparait aux assises pour tentative d'homicide volontaire sur le second, son ennemi personnel.

Les deux hommes se détestent ouvertement, et ce depuis les années 1990. Tour à tour, ils s'envoient piques, vacheries et autres, chacun assurant être le meilleur dans la catégorie "sosies". En soi, Denis imite à la perfection son idole au niveau de la consommation d'alcool. Ce qui entraîne par conséquent de moins bonnes prestations selon les dires de son rival, plus en confiance. Le 23 juillet 2011, une goutte (d'eau ?) fait déborder le vase. Alors que le Johnny des Vosges tond la pelouse en bas d'un lotissement HLM, "Gainsbarre", qui vit au-dessus, ne peut s'empêcher de lancer de sa fenêtre un "Travaille pour nous crapule !". La réplique du rockeur fuse : "Je ne travaille pas pour les cas sociaux ni les assistés". Le sang du poète maudit ne fait alors qu'un tour. Il descend à toute allure et plante Johnny Riviera au niveau de la carotide, avec un couteau de cuisine.

"Pour lui faire rentrer toutes ses paroles blessantes", se justifiera le sosie de Gainsbourg. "Si Colnot a visé mes cordes vocales, c'est qu'il voulait m'éliminer des concours. Ce type est un aigri, qui ne rêve que de prendre la place de Johnny Riviera, la place de n°1". Même après l'agression, leurs joutes, à défaut de rock et de poésie, se sont donc poursuivies. Gainsbourg risque tout de même jusqu'à trente ans de réclusion criminelle.